

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2014

Etaient présents : **ASSELIN Alain, BOZONNET Frédéric, DEL PESO Jean-Michel, GALOPIN Brigitte, VALLET Linda, Gérard PERRY, SCALET Bernard, BONIFAY Jacques, FRAU Gilbert,**

Etaient absents : **BRIET Corinne, GROSSIER Christian.**

Secrétaire de séance : **SCALET Bernard.**

Début de séance : **19 h 30.**

Alain Asselin informe le conseil de la démission de Christian Grossier et lit la lettre de démission.

Le budget primitif étant prêt, Alain Asselin propose de le voter en même temps que les taux d'imposition. Adopté à l'unanimité.

1) – Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2013 : adopté à l'unanimité.

2) – **Terrain multisports**

Remise au conseil des devis des sociétés TRACYL (montant TTC 28480,23 €) et MERLOT (montant TTC 28 528,32 €).

Après avis et commentaires, le conseil retient la proposition de la société TRACYL. Adopté à l'unanimité.

3) **Vote des taux d'imposition et budget primitif**

Rappel des taux communaux de 2013.

Taxe d'habitation : 11.84 %

Taxe foncière bâti : 15.74 %

Taxe foncière non bâti : 65.20 %

Chaque élu donne son avis.

Les taux sont maintenus aux valeurs 2013, hors réévaluation des bases fixée par l'état de 0,9 %. Adopté à l'unanimité.

Budget primitif

Présentation de celui-ci par Brigitte Galopin, remise d'un exemplaire à chaque élu.

Après lecture et commentaires :

- Vote du budget de fonctionnement.

Recettes : 379 014,75€. Adopté à l'unanimité.

Dépenses : 379 014,75€. Adopté à l'unanimité.

- Vote du budget d'investissement

Recettes : 246 483,99€. Adopté à l'unanimité.

Dépenses : 246 483,99€. Adopté à l'unanimité.

Montant du budget global : 625 498,74€

4) – **Élections municipales 23 et 30 mars 2014 : permanences du bureau de vote :**

8h00 à 12h00

G.FRAU

J-M. DEL PESO

F. BOZONNET

12h00 à 15h00

J. BONNIFAY

G. PERRY

B. SCALET

15h00 à 18h00

B. GALOPIN

M. GUIBLAIN (à confirmer)

Cl. BERNOT (à confirmer)

A ASSELIN, Président du bureau.

Dans le principe, le mode de scrutin ne change pas. Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La présentation d'un justificatif d'identité avec photo est obligatoire. La liste des documents autorisés sera affichée dans le bureau de vote.

La commission de révision des listes électorales, assistera au dépouillement.

5) Tour cycliste Nivernais Morvan.

Il passe par Saint-Loup le 5 avril 2014 entre 14h30 et 15h00. Des volontaires sont prévus pour assurer la sécurité aux intersections.

6) Convention avec le FRAMAA (locaux, entretien, consommables).

Jean Michel DEL PESO lit les articles modifiés de la convention.

- Bâtiment B3 supprimé (ancien stockage).
- Modification des horaires d'ouverture. Nouveaux : 10h à 12h et 14h à 18h.
- Séparation de la fourniture en électricité. La commune dispose d'un comptage pour l'atelier communal.
- Prise en charge de l'entretien de la plateforme (ancien terrain de sports) située au dessus de l'atelier (tonte).

7) Demande de Bernard SCALET de suspendre la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2013

Ayant reçu des excuses verbales et écrites, Bernard SCALET expose au conseil les raisons qui motivent sa demande.

Après avis des membres du conseil, le Maire propose de suspendre la délibération prise le 18 décembre 2013.

Par contre, en cas de récurrence, le conseil demande que cette délibération s'applique, en prenant soin de la modifier légèrement de façon à ce quelle précise les textes et règlements en vigueur, afin de ne pas entraîner de possibles contestations.

Vote : 6 voix pour la suspension, 3 abstentions. La suspension est adoptée.

Toutefois le conseil relève la gravité des faits qu'il considère comme inadmissibles.

8) Questions diverses.

- La réserve incendie des Goumards doit être vidangée et nettoyée puis remise en eau immédiatement. (Risque d'affaissement des parois)
- La Boulassière, les chênes ne sont pas encore abattus.
- Des utilisateurs du foyer ont stationné leur(s) véhicule(s) devant le logement de l'ancienne poste. Le locataire a exprimé son vif mécontentement auprès de ceux-ci, ne pouvant faire stationner son propre véhicule.
Le marquage au sol sera refait si nécessaire et des cônes de signalisation seront mis à sa disposition.
- Les travaux effectués en bas du chemin de la Détorbe (intersection avec la départementale 214) ont permis d'empêcher les ruissellements qui étaient dangereux en cas de verglas.
- A programmer, l'installation de la poche à eau (réserve incendie) à Villefargeau.
- Ajout d'une page sur le site Internet de la mairie, contenant la liste des entreprises de Saint-Loup.

Date du prochain conseil : le mercredi 26 février à 19h00.

Séance levée à 22h00.